

Ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- AGE pour modification des statuts
 - **Article 2 :** objet (pour des raisons fiscales)
 - **Article 2.1 :** moyens d'action
 - **Article 7 :** ressources
 - **Article 8 :** bureau directeur (modification du corps électoral)
- Perspectives 2018-2019
- Questions diverses

Quorum :

Sont présents ou représentés 103 membres sur 119 en conséquence de quoi l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

**I) Rapport moral et d'activité présenté par Marie-Odile PANAU
(Présidente)**

I-1) Rappel de nos objectifs

De l'état des lieux à la prise en main des dossiers : septembre 2016 à décembre 2017

- Relations avec Mattel
- Promolettres

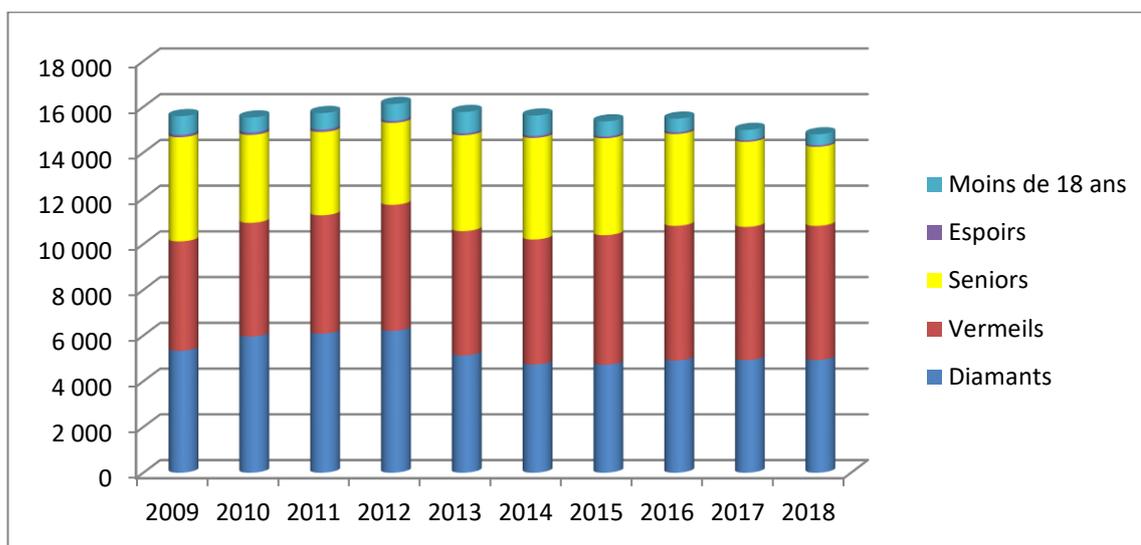
Développement des outils : janvier 2018 à avril 2019

- Duplitop, applis
- Refonte du site
- Clubs virtuels, autres formules de jeu

Réalisation de nos ambitions : mai 2019 à août 2020

- Modernisation de l'image du scrabble
- Nombres de licenciés, de clubs
- Diversification de nos activités

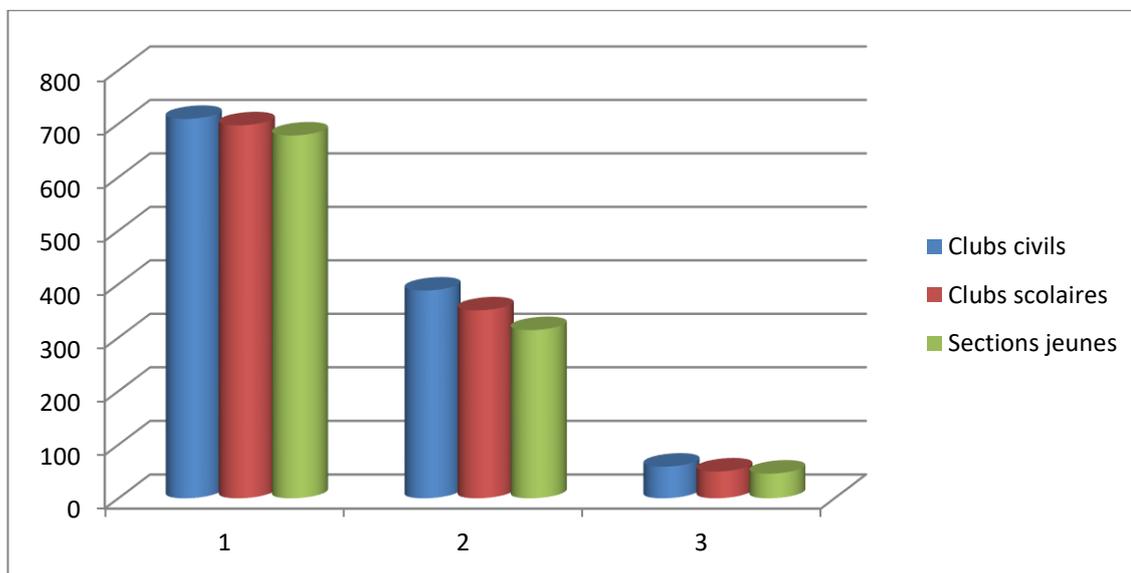
I-2) Évolution du nombre de licenciés (2009 - 2018)



Le nombre total de licenciés (14 799 vs 14 994 en 2017)) se répartit comme suit :

- Moins de 18 ans : 464 (443 en 2017)
- Espoirs : 81 (83 en 2017)
- Seniors : 3 454 (3 715 en 2017)
- Vermeils : 5 870 (5 832 en 2017)
- Diamants : 4 927 (4921 en 2017)

I-3) Évolution du nombre de clubs



Le nombre de clubs a accusé, lui aussi, une légère baisse :

En 2016 :

Clubs civils : 709

Clubs scolaires : 388

Sections jeunes : 57

en 2017 :

Clubs civils : 697

Clubs scolaires : 351

Sections jeunes : 50

en 2018 :

Clubs civils : 678

Clubs scolaires : 315

Sections jeunes : 46

I-4) Les salariés de la FFSc :

Les Permanents

- **Séverine GRUCHOT** : directrice administrative et financière – Marseille
- **Patrice BULAT** : webmestre – Montpellier
- **Joan CONTROU** : responsable compétitions et calendrier – FFSc
- **Nathalie DEL OLMO** : animatrice responsable du secteur scolaire – FFSc
- **Adrien DERVELOY** : informaticien – FFSc
- **Estelle WAJNTRETER** : en charge de la hotline, salariée FFSc depuis janvier 2018

Les Prestataires

- **Samson TESSIER** : chargé de communication jusqu'en décembre 2018
- **Anthony RABINE** : informaticien – interventions ponctuelles régulières sur DUPLITOP 8 depuis avril 2018
- **NWXP** : société de développement informatique pour Vocabc depuis mai 2018

I-5) Les grands évènements de l'année : (pour mémoire)

Les Festivals :

- La Rochelle** : du 11 au 17 septembre 2017
- Aix les Bains** : du 28 octobre au 5 novembre 2017
- Cannes** : du 20 au 25 février 2018
- Vichy** : du 5 au 13 mai 2018

I-6) Les modifications apportées dans l'organisation des festivals :

Harmonisation

- Des tarifs des tournois des festivals fédéraux (tarifs identiques selon le nombre de parties jouées)
- Des montants des dotations en fonction du tarif et du nombre de participants

Tarifs des compétitions

- Aucune augmentation
- Baisse pour certaines d'entre elles (paires, La Rochelle, etc.)

Augmentation des dotations et vérification systématique du respect des règles concernant les dotations

- % par rapport au montant des inscriptions (7€/partie : pas de dotation – 8€/partie = 10% dotation – 9€/partie = 15% dotation – 10€/partie = 20%)
- Information sur le site fédéral (ex Vichy dans les infos sur le site fédéral)

I-7) Les grands évènements de l'année : (pour mémoire)

Les Championnats :

- Championnat de France en P. O. à Aix-les-Bains les 2 et 3 novembre 2017
- Championnat de France des Espoirs à Aix-les-Bains les 4 et 5 novembre 2017
- Championnat de France Classique à Montmorency les 17 et 18 mars 2018
- Championnat de France Jeunes & scolaires à Igny les 20 et 23 avril 2018
- Championnat de France Promotion à Vichy les 5 et 6 mai 2018
- Championnat de France Vermeils et Diamants à Vichy les 8 et 9 mai 2018
- Championnat de France de Blitz à Vichy le 10 mai 2018
- Championnat de France en Paires à Vichy le vendredi 11 mai 2018
- Championnat de France Individuel à Vichy les 12 et 13 mai 2018

L'open de France classique

- ❑ Gujan-Mestras les 18 et 19 novembre 2017

Les finales interclubs

- ❑ européens à Marseille les 30 septembre et 1^{er} octobre 2017
- ❑ duplicate à Mérignac les 9 et 10 juin 2018
- ❑ classique à l'Haÿ les Roses le 24 juin 2018

I-8) Les points marquants de l'année :

I-8-1) Activité Scrabble

Classique : organisation de la Coupe de France pour la fête du scrabble (70 ans)

Outre-mer : intégration des joueurs aux festivals fédéraux et présence MOP à l'open de Guadeloupe

Tournoi e-sport à Melun : 3 mars 2018 présenté par de Steve Causse, qui en a été à l'initiative :

« Au mois de mars de cette année, nous avons organisé pour la première fois un tournoi de topping dans le cadre d'un festival de jeux vidéo à Melun, le Gaming WinterFest.

Le principe était simple : montrer à des joueurs de jeux vidéo que le Scrabble peut être un jeu rapide et palpitant.

Nous avons pour cela organisé des phases qualificatives au cours desquelles des joueurs chevronnés jouaient la même partie en mode Topping sur Duplitop 7. Les plus rapides d'entre eux à terminer la partie pouvaient alors se qualifier pour les phases finales.

Celles-ci se déroulaient en face à face, toujours sur le principe que le plus rapide à terminer la partie l'emporte. Au final, c'est Samson Tessier qui a remporté le tournoi.

Nous avons eu la possibilité de passer sur la scène pour faire une démonstration avec Samson et nous avons fait participer deux membres de l'audience.

Ce festival était une bonne occasion pour montrer cette nouvelle formule de jeu en tournoi. Les participants étaient ravis d'avoir pu participer à cette expérience. Nous sommes convaincus de la nécessité d'organiser de nouveaux événements de ce genre dans les saisons à venir ».

Réalisation d'une appli FFSc : Vocabc

Règlement : modifications de la qualification pour les championnats Promotion, Vermeils et CdM validées en CA du 16 juin 2018

Nouveau règlement de jeu : vote sur le nouveau règlement et intervention auprès de la FISF pour différer la date de mise en application (reportée au 01/01/2019 au lieu du 01/09/2018).

I-8-2) Communication

Documents de rentrée : proposés en téléchargement

Webinaire de rentrée : 4 septembre 2017

Reportage lors des Interclubs européens : 30 septembre et 01 octobre 2017

Agenda 2017-2018 : disponible en téléchargement

Scrabblorama : rubrique mensuelle du BD dans la revue

Salon des seniors à Paris : 5 à 8 avril 2018

Clubs scolaires : recensement sur le site de tous les clubs scolaires

Site internet : consultation de plusieurs sociétés pour refonte du site

MATTEL : reprise des relations, participation à l'organisation des 70 ans du scrabble

Partenariat avec Figaro : campagne pour la Coupe de France

I-8-3) Autres

Redevances FFSc : groupe de travail pour harmoniser les pratiques

Accueil stagiaire : stage pratique en cours de formation AGDA (Diplôme d'Université : Administration et Gestion des Associations) du 9/10/2017 au 15/05/2018 débouchant sur le pointage de toutes les corrections à apporter sur le site internet FFSc et la rédaction d'un livret destiné à l'accueil des nouveaux présidents de clubs ou de comités (prochainement à disposition sur le site FFSc)

Promolettres : dissolution effective le 23/01/2018 – conséquences budgétaires

Scrabblerama : abonnements confiés à Abomarque (Toulouse)

RGPD : étude préliminaire pour mise en conformité

La FFSc adresse ses plus vifs remerciements à tous les salariés et à tous les bénévoles grâce à qui tous les festivals et compétitions se sont déroulés dans de très bonnes conditions.

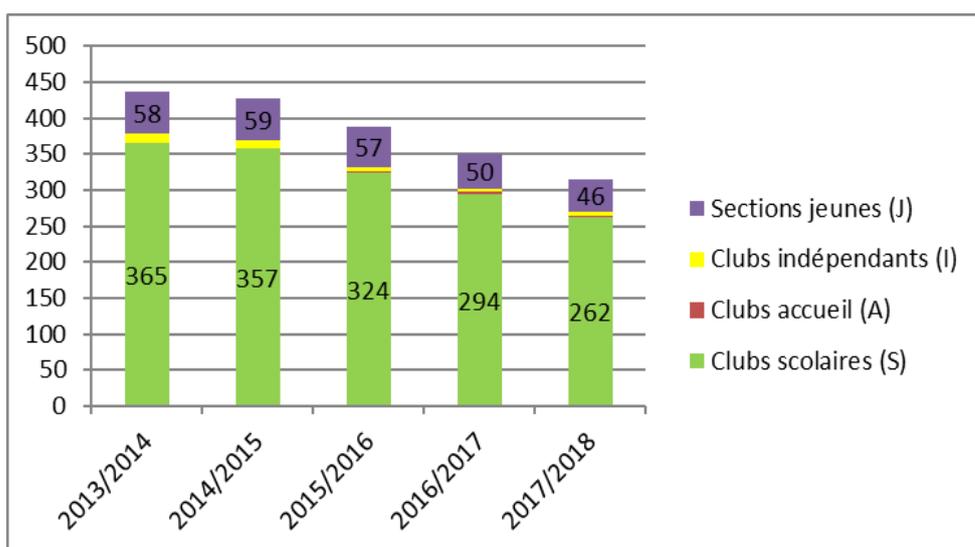
I-9) Rapport d'activité de la DNSJS : présenté par Marie-Claude DEROSNE

La convention-cadre avec l'Éducation Nationale



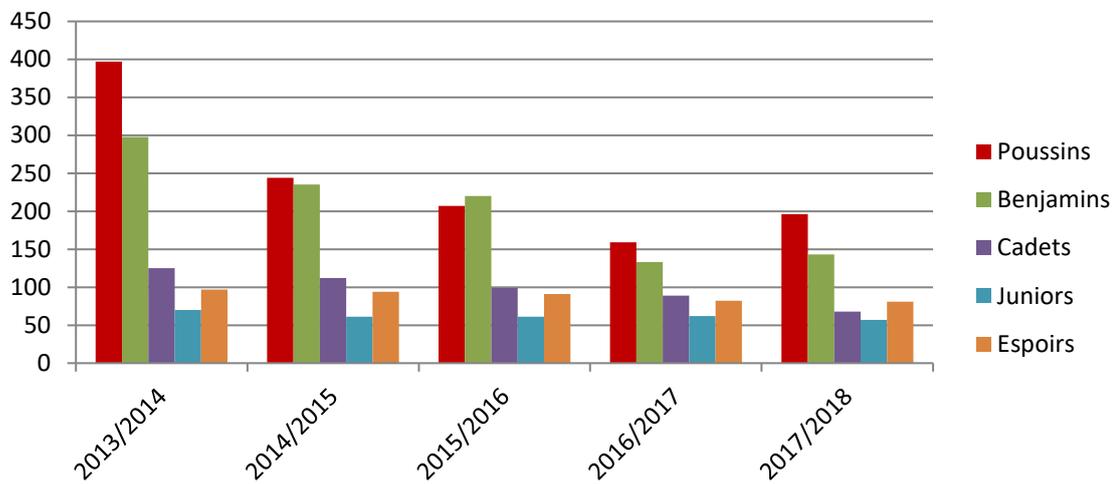
Reconduite le 1^{er} août 2018

I-9-1) Les clubs jeunes et scolaires



315 clubs jeunes et scolaires
Diminution des clubs de type S

I-9-2) Les licences jeunes Une légère remontée chez les plus jeunes



	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Licences < 18 ans	890	652	587	443	464
Licences espoirs	97	94	94	82	81

I-9-3) Le concours de Scrabble scolaire : Une grande action promotionnelle

- **33000** participants à la première phase
- **5000** enfants initiés au Scrabble
- **1500** enseignants
- **600** établissements

La finale à Paris

Collège-Lycée Buffon

Pendant que les enfants jouent,



les parents aussi sont initiés

Divers partenaires animent la cour



Remise des récompenses en présence d'un adjoint au maire du XV^e

Et la participation à distance de l'île de La Réunion



Quel lieu pour 2019 ?

I-9-4) Les épreuves en classe ou en club

- Les **Parties mondiales des Jeunes** au printemps et à l'automne (participation stable)
- Le **Brevet Scolaire** (1150 diplômés édités)
- Le défi « **Le Scrabble, c'est la classe !** » (62 classes)



I-9-5) Les grands rassemblements

➤ **Le séjour des jeunes à Aix-les Bains**

- Un séjour fédérateur qui accueille plus de 50 jeunes
- Participation à l'organisation sous la direction des espoirs
- Une image valorisante pour notre jeu



Coupe
Promotion
Jeunes
Classique

➤ **Les séjours espoirs à Aix-les-Bains et Vichy**

I-9-6) Le Championnat de France J&S : la compétition phare de l'année

- 158 poussins, benjamins, cadets et juniors réunis à Igny au mois d'avril.
- Séjour alternant compétition et animations diverses



Suppression du Trophée Inter-équipes Jeunes

I-9-7) Les autres grands rendez-vous

- **Le Simultané Mondial des Jeunes** 5^e édition
374 participants (↘) dont 129 en France (↗)
- **Les Scrabblivores** 5^e édition du Challenge lycéens-étudiants, avec test sur nouvelle formule (concours en ligne avec finale à Paris)
 - Une quinzaine de participants et 4 finalistes
 - Une licence prise à la suite

I-9-8) Les outils

- Les formations animateurs et enseignants
- Les publications
 - Scrabblorama Jeunes (un numéro par an)
 - Cahier-jeux pour les vacances
 - Le Scrabble pour les Jeunes
guide pédagogique pour les animateurs
 - La newsletter jeunes
- Le site Internet
- Les kits scolaires : Une aide matérielle pour les nouveaux clubs scolaires (41kits en 2017-2018 ↗)

I-9-9) Les projets 2018-2019

- Enquête auprès des clubs scolaires non réaffiliés
- Développement d'outils numériques
- Projet de séjour de jeunes en appui sur un festival d'été

**Merci à tous les acteurs
du Scrabble Jeunes et Scolaires**
Nathalie pour son travail au quotidien
Les délégués scolaires
Les animateurs
Les membres de la DNSJS
et tous ceux qui soutiennent notre action

I-10) Rapport d'activité de la DNSC : présenté par Jean-François HIMBER

I-10-1) Coupe de France

**Une épreuve promotionnelle ouverte aux non-licenciés et aux licenciés non-classés en série
Duplicate 1 à 4 ou en série Classique Joker, A et B.**

Nombre total d'inscrits : 278
142 non-licenciés
16 anciens licenciés
120 licenciés

Participants à la phase 1 : 250
Participants à la phase 2 : 90
(Répartis dans 15 centre régionaux)
Participants à la finale : 15 (à Boulogne-Billancourt)

A chaque stade de la Coupe, la proportion de 1 licencié pour 1 non-licencié a été respectée.

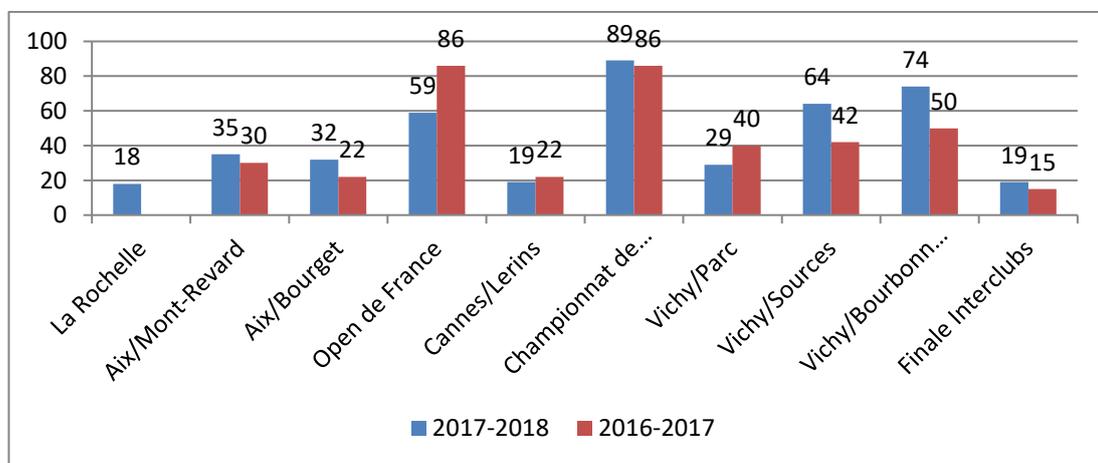


Le podium

**1er David Dejeans (NL, Landes), 2e Rudy Mignot (Yvelines),
3e Dialla Diao (NL, Essonne)**

Merci à tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de cette Coupe de France et notamment aux responsables des 15 centres qui ont accueilli la phase 2, à Jean-Philippe Maignel, Président du Club de Boulogne-Billancourt qui a accueilli la finale et à Jean-Pierre Brelle aux manettes pour la rédaction du règlement ainsi que pour l'organisation de la Phase 1.

I-10-2) Épreuves fédérales (évolution de la participation)

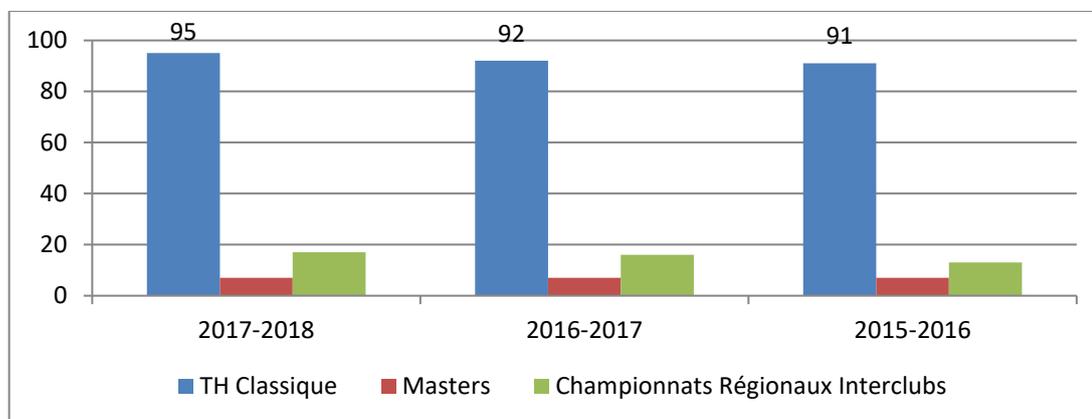


Merci au club de Gujan-Mestras (Comité Aquitaine) pour l'organisation de l'Open de France, à Laurent Largier (IDF Nord) pour avoir facilité l'organisation du Championnat de France à Montmorency et au club de L'Haÿ-les-Roses (Sud-Francilien) pour l'accueil de la Finale Interclubs.

Pour la saison en cours :

- Open de France : Chamalières (Comité Auvergne) – 17 et 18 novembre 2018
- Championnat de France : La Seyne-sur-Mer (Comité Var-Esterel) – 16 et 17 mars 2019
- **Finale Interclubs ! Lieu à déterminer** – 15 et/ou 16 juin 2019

I-10-3) Tournois organisés par les clubs et les comités



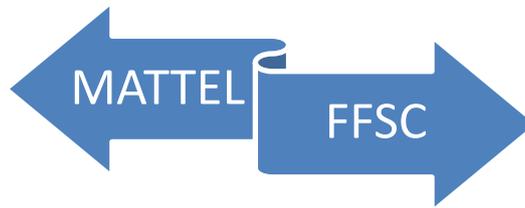
- Participation moyenne aux TH Classique : 18.25 joueurs
- Seuls 10% des TH Classique ont été organisés selon la Formule Open 8 rondes
- 4 TH Classique ont connu une participation supérieure ou égale à 30 joueurs : Seynod (Dauphiné-Savoie, 30 joueurs), La Bresse (Lorraine, 32 joueurs), Championnat Régional Côte d'Azur (32 joueurs) et St Julien d'Ailles (Var-Esterel, 41 joueurs)
- Les Comités régionaux les plus actifs : Pays d'Oc (30 TH, Masters, Interclubs), Var-Esterel (10 TH, Masters, Interclubs), Lorraine (10 TH, Masters, Interclubs)
- Les déserts du Classique : pas d'organisation en 2017-2018 dans les Comités Alsace, Limousin-Périgord, Lyonnais, Pays de Loire
- Revue en cours du cahier des charges des TH Classique au niveau des droits d'inscription et de la dotation pour faciliter l'organisation de Tournois du format MSI Lille 2016 ou Vichy Septembre 2018.

I-10-4) Le Scrabble Classique dans les Clubs

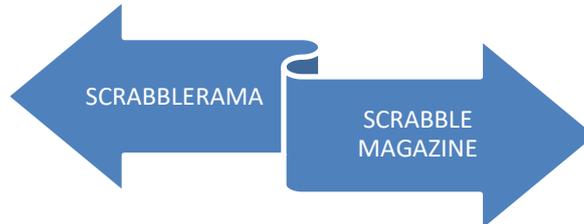
- 17 clubs sont actuellement « Clubs partenaires de la DNSC »
- La DNSC veut intensifier ses efforts sur l'animation « Classique » en clubs. A cet effet, Thierry Hauw a été chargé, au sein du bureau de la DNSC, de la supervision des clubs partenaires
- A l'occasion du Tournoi de St Julien d'Ailles (2 décembre 2018), le club de Vidauban organisera, lors des 3 jours précédents, différentes animations Classique pour sensibiliser les responsables de clubs (« partenaires » ou non) à différentes pistes pour introduire le Scrabble Classique dans les clubs. Opération qui pourra être renouvelée dans d'autres régions.

I-11) Rapport d'activité de la DNDS : présenté par Yves BLISSON

Passer de relations compliquées....



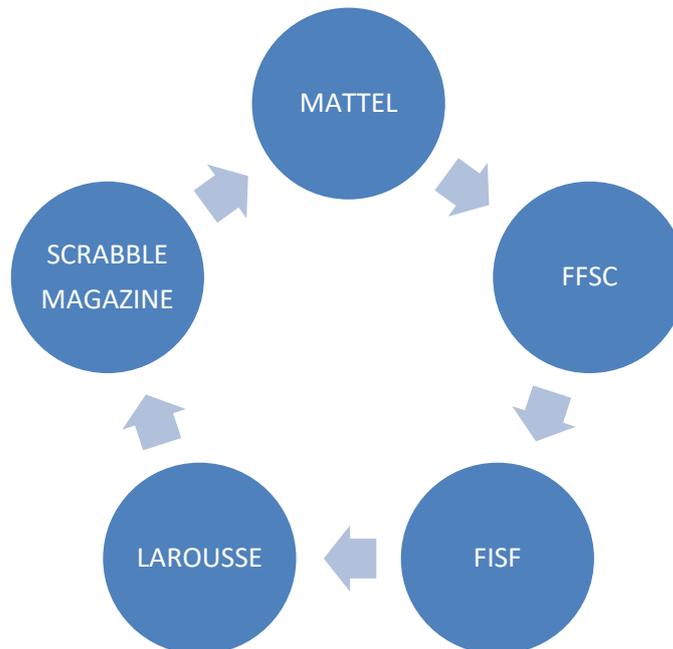
...voire très compliquées...



... Bilatérales



...À UNE APPROCHE PARTENARIALE



MATTEL

- 70 ans du scrabble le 10 novembre à PARIS
- Projet de stand commun FFSc-MATTEL au festival de jeux de Cannes
- Projet de participation à « Scrabble sur les plages » de Mattel
- Expérimentations diverses : animations FNAC

SCRABBLE MAGAZINE

- Complémentarité
- Deux pages FFSC par numéro + logo de la FFSc
- Réductions sur l'abonnement à SCRABBLE MAGAZINE pour les licenciés FFSc

LA FFSc ET LES MÉDIAS

- Relations avec la presse, reportages
- Présence du jeu dans les médias
- Production et diffusion d'émissions

I-12) Numérique : présenté par Alain CASSART

- **DUPLITOP 8** : intégration de SIGLES, suite au travail fait par la société PIXEL
- **Vocabc/vocalist** : sortis du logiciel DUPLITOP 8 pour faire une appli disponible sur smartphones et tablettes
- **RGPD** : recherche d'un prestataire + fin 1^{re} phase (présentée après Aix)
- **Site web** : consultation de plusieurs prestataires – nécessité de rajeunir le site pour être en conformité avec RGPD

QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT MORAL

Serge Delhom : Très attaché à la promotion du scrabble, depuis deux ans, je vote la confiance à l'équipe en place lors des CA. Je suis inquiet sur l'érosion du nombre de licenciés et l'absence d'outils pour enrayer cette dégradation. Je constate, après relecture de votre programme sur lequel vous avez été élu, ne pas retrouver certaines orientations, par exemple le non recrutement d'un directeur. Yves ayant fait appel à moi pour constituer la DNDS, je m'étonne aussi de ne pas avoir été sollicité par la suite pour la moindre réunion de concertation.

Yves Blisson : Nous constituons petit à petit une « panoplie du licencié » qui comprendra plusieurs services ajoutés à la licence FFSc : logiciel, applications, Scrabblorama digital, réductions diverses chez nos partenaires. Cela prend du temps et l'ensemble du dispositif sera mis en place au cours de 2019 après décision du CA de janvier. La DNDS sera alors mobilisée pour communiquer sur ce dispositif.

Il est parfaitement exact que la DNDS ne s'est pas réunie formellement pour l'instant mais ponctuellement, il a été fait appel à ses membres pour le lancement de la Coupe de France de Classique ou pour le démarrage, avorté pour des raisons indépendantes de notre volonté, d'animations dans certains magasins FNAC.

M. Pucheault : Je souhaite intervenir sur le chapitre développement du scrabble avec les centres de vacances. J'anime depuis 15 ans des semaines dans les centres de vacances. Je constate depuis quelques années une certaine désaffection des centres, qui nous attribuent de moins en moins de semaines. Et avec des conditions d'hébergements toujours plus sévères.

Yves Blisson : C'est le point qui est le plus délicat aujourd'hui dans nos relations avec Mattel, qui :

- 1 n'apprécie pas que des entreprises de tourisme utilisent l'image du Scrabble sans payer de royalties
- 2 s'interroge (comme nous d'ailleurs) sur la qualité des animations proposées et l'homogénéité de la prestation
- 3 nous interpelle sur le deal et le « statut » précaire (en gros, troc de deux heures d'animation quotidiennes contre un séjour « tous frais payés »)

Nous menons une réflexion avec Jean-Pierre Pouliquen, en charge de ce sujet et nous avons obtenu de maintenir ce dispositif au moins jusqu'au 31 août 2019.

Anne Albini : En début de saison, le BD a pris la responsabilité de modifier les redevances (en particulier pour les CD), sans en référer au CA, ce qui est contraire au RI. Il serait bon que nous puissions respecter notre RI.

S. Guillemard : Voir CR du CA de juin 2018

Anne Albini : Concernant le nouveau règlement d'arbitrage : "les membres de la commission d'arbitrage au niveau FFSc, n'ont pas pu se prononcer sur les propositions, car ils n'ont reçu les documents que début octobre (08/10)".

MOP : Les modifications de règlement sont réalisées par la commission internationale, et soumises ensuite au vote des membres du Bureau Directeur. Il appartient à cette commission de consulter -au cours de ses travaux- les différentes commissions nationales, si elle le juge opportun. De mon côté, avant de voter, j'ai consulté les membres du BD de la FFSc et lorsque le résultat du vote nous a été communiqué, j'ai transmis tous les documents pour que l'information soit diffusée le plus largement possible.

Anne Albini : Précision concernant la FISF : "Certes les relations sont meilleures, mais il faudrait préciser à tous les licenciés, que la FISF a voulu nous faire voter une augmentation des redevances pour les épreuves mondiales. Le CA a refusé cette augmentation."

MOP : L'intervention de Patrice Jeanneret lors du CA de janvier 2018 est consultable sur le compte-rendu de ce CA.

R. Springer : Alors qu'on se félicite de la prise d'une 1ère licence en une dizaine d'années grâce aux Scrabblivores, il serait temps, puisqu'on va mettre toutes les catégories BCJ à 2 ans, de recréer la catégorie « Mini Poussins » qui pourrait nous amener plus de jeunes licenciés au prix d'une coupe à 10 €. Il est en effet anormal que certains tout jeunes joueurs passent 4, 5 ou 6 ans en poussins, comme je l'ai déjà fait valoir en CA et AG. Marie-Claude, comme précédemment, ne semble pas trouver cela évident et répond seulement qu'elle va y songer. Elle ajoute que je suis le seul à le demander, comme si c'était un argument valable. Je lui réplique que ce n'est pas de ma faute si les autres s'en moquent.

M.C. Derosne : Cette demande est loin de faire consensus puisque que tu es le seul à la formuler, c'est pourquoi ce sujet n'a pas avancé. Cependant, compte tenu du changement de catégorie à partir de septembre 2019, recréer à cette occasion une catégorie mini-poussins incluant les enfants de CM1 pourrait être pertinent. Nous mettrons ce sujet à l'ordre du jour de notre réunion de janvier, et surtout de la réunion avec les délégués scolaires de février. Ce sont eux qui décideront.

R. Springer : Scrabblorama/Abomarque : Plusieurs abonnés ont voulu se réabonner par le biais de l'enveloppe T avec l'adresse d'Abomarque à Toulouse préimprimée et fournie avec la notification de fin d'abonnement. Abomarque dit ne pas les avoir reçues, ce qui semble étrange. Si cette maison n'est pas fiable, on peut envisager d'en changer.

MOP : Les enveloppes T envoyées après le 1^{er} juillet n'ont pas pu être traitées puisque le contrat avec la poste se terminait le 30 juin 2018. Les enveloppes T ne portaient pas d'adresse particulière. Elles arrivaient à la FFSc qui les redirigeait vers Abomaque. Il se trouve qu'effectivement certaines d'entre elles ne soient jamais parvenues à Abomarque, ce qui est davantage un problème postal qu'une question de fiabilité de notre prestataire.

R. Springer : Dans la présentation, vous avez dit qu'on allait dissocier Sigles, VocABC et Vocalist pour les proposer séparément aux joueurs.

Alain Cassart : Sigles, le topping et l'entraînement restent intégrés à Duplitop. Pour des raisons de charge de travail pour les développeurs nous avons, en CA, décidé de confier le développement de VocABC et Vocalist à la société NWXP. Ces deux applications seront multiplateformes, VocABC est dès

maintenant disponible en téléchargement (réservé aux licenciés) pour smartphone Android et Iphone. La première mouture de Duplitop sera dépourvue de VocABC et Vocalist, rien ne nous interdit par la suite de les intégrer dans Duplitop.

R. Springer : Vocalist et VocABC seront accessibles aux seuls licenciés et gratuits, pourquoi ne pas faire la même chose pour Duplitop ?

Alain Cassart : Le CA devra statuer sur ce point ; personnellement j'y suis favorable.

Yves Blisson : Notre volonté, comme nous l'avons souvent exprimé, est de rendre la licence plus attractive, considérant qu'on ne se licencie plus par acte associatif. Il faut associer des contreparties.

Hervé Bohbot : Certains s'étonnent de la publicité concernant Scrabble Magazine dans l'émission « Question pour un Champion » : j'ai moi-même mis en relation ces deux sociétés.

Une remarque sur ta présentation, Yves, il y a effectivement beaucoup de travail à faire pour que la figurine qui tourne en rond, puisse réellement tourner rond !

- Si on compare le monde du scrabble anglophone à notre monde, nous ne pouvons que constater les écarts importants. Notamment Larousse et sa mainmise sur l'ODS, la gratuité des dictionnaires etc...
- Pour la coupe de France de scrabble classique, je trouve dépassé le mode de rencontre lors des sélections, pourquoi ne pas utiliser internet. Mattel a une appli qui marche très bien.
- Je vous rappelle qu'ISC existe depuis 17 ans et que Mattel les laisse tranquilles !
- Je suis pour une gratuité totale de Duplitop mais aussi de VocABC et de Vocalist.
- Dimanche dernier lors des championnats du monde anglophone MSI m'a fait part de leur tentative de prise de contact avec la FISF qui reste sans réponse.

Yves Blisson : Scrabble Magazine devient un partenaire de la FFSC. Nous assurerons la promotion de ce magazine de découverte du Scrabble auprès de nos licenciés. Nous avons aussi le projet de réaliser, au-delà des retransmissions de compétitions, une émission jeu avec des télé locales.

Nos bonnes relations avec Mattel laissent espérer que l'on pourra promouvoir le jeu « virtuel » sur leur page Facebook voire sur Internet mais il y a encore du travail à ce sujet.

Le terme de « gratuité » est inapproprié puisqu'il faudra payer sa licence (avec un tarif à confirmer ou à redéfinir) pour obtenir ces services ajoutés.

Nous désirons établir des relations avec MSI comme avec les autres partenaires. C'est un appel à ceux qui les connaissent...

J.-M. Delcourt : Je respecte votre travail mais malgré tous vos efforts, je ne suis pas satisfait du résultat : nous avons encore perdu près de 800 personnes en 2 ans. J'appartiens à un comité qui progresse en effectif, je ne suis pas sûr que cela soit le cas de tous. La priorité n'est pas forcément sur Duplitop et autres techniques, il faut être plus proche du terrain et s'intéresser davantage aux besoins et ressentis de nos licenciés. Pour moi la priorité est : pourquoi avons-nous perdu 800 licenciés ?

Yves Blisson : Nous répondrons à la proposition de Jean-Marc de réunir un « Grenelle des Clubs » pour échanger de bonnes pratiques, améliorer ce qui peut l'être et promouvoir le scrabble en club.

Nous nous heurtons cependant à des difficultés « sociétales » (...concurrence de la télé, les gens sortent moins, problèmes urbains de locations de salle, coût du transport et du stationnement, garde d'enfants ou/et horaires tardifs pour les actifs, etc...)

D'autre part, le maître mot est la convivialité et cela dépend de la personnalité des animateurs de club ; la Fédé ne peut pas agir sur ce paramètre.

Hors réunion : depuis cet échange, j'ai pris contact directement avec Jean-Marc

S. Guillemard : Utilisation de Duplitop : c'est un outil indispensable qui sert à la pratique du jeu

Paul Georges : Une convention avec la Fédé et le ministère de l'éducation nationale a été signée. Malheureusement dans mon secteur les enseignants déplorent le blocage par certains inspecteurs, qui apparemment ne sont même pas au courant de cette convention. Que peut faire la fédé pour que ces inspecteurs soient bien au courant, et facilitent le développement du scrabble scolaire ?

- M.-C. Derosne : Malheureusement nous n'avons pas la main sur la communication descendante venant du ministère, et cela peut bloquer à n'importe quel niveau. C'est pourquoi nous conseillons aux délégués scolaires, pour le concours, de prendre contact directement avec les DASDEN des départements concernés.
- L. Devigne : Concernant la politique de gestion des licences, le débat a été entamé au dernier CA de juin, je m'en félicite. Ce débat, si j'ai bien compris, reprendra lors CA de janvier prochain, mais comment allez-vous associer les comités et, à travers eux, les clubs, à cette réflexion.
- MOP : Cette association peut se faire à deux niveaux : vous avez déjà l'information à ce sujet et vous en aurez confirmation lorsque vous recevrez l'ordre du jour, vous pouvez donc en parler dans votre comité lors de vos instances et transmettre ces avis lors du CA ; si aucun consensus n'apparaît le 5 janvier prochain, nous constituerons un groupe de travail qui devra être représentatif de l'ensemble des licenciés pour qu'une décision finale soit prise avant l'été prochain !
- Yves Blisson : Il est certain que cette politique demandera un déploiement sur lequel le CA de janvier devra aussi statuer (moyens marketing et commerciaux) ; c'est là que l'action de la DNDS prendra tout son sens.
- S. Guillemard : Les décisions budgétaires sont prises par le CA, et en particulier le prix de la licence et de ses avantages liés sera fixé par le CA.
- Rémy Bœuf : J'ai proposé en CA de créer une (ou des) catégorie(s) intermédiaires pour les séniors de 26 ans à 63 ans.
- S. Guillemard : Nous n'allons pas en décider dans cette instance. Mais dans tous les sports de l'esprit, il n'y a pas de distinction d'âges pour cette catégorie. Il est vrai que dans certaines activités sportives les vétérans commencent à 35 ans.

VOTE DU RAPPORT MORAL

Contre : 4

Abstentions : 16

Pour : 83

Le rapport moral et d'activité est adopté à la majorité

II) Rapport financier présenté par **Sylvie GUILLEMARD**

En Préalable : je vais vous faire une présentation inhabituelle, la dissolution de Promolettres à des conséquences. J'ai envoyé les éléments comptables en Juin à la société comptable et je n'ai reçu de leur part la plaquette que mardi soir 30 octobre. Et cette plaquette n'est que provisoire.

Je vous ai fait parvenir ces éléments jeudi, je conçois que cela ne soit pas confortable pour vous, cela ne l'est pas pour moi non plus, je vous présente toutes mes excuses.

Le résultat final est correct, mais la répartition entre Promolettres et la FFSc n'est pas certifiée par le cabinet comptable.

Dès réception de la plaquette finale, je vous la ferais parvenir.

II-1) Résultat comparatif sur les trois dernières années

	Charges	Produits	Résultat
Réel 2017-18	1 226 k€ ↗	1 283 k€ ↘	+ 57 k€ ↘
Prévis. 2017-18	1 217 k€	1 235 k€	+ 18 k€
Réel 2016-17	1 174 k€	1 288 k€	+ 114 k€
Réel 2015-16	1 113 k€	1 274 k€	+ 161 k€

II-2) Activité Promolettres

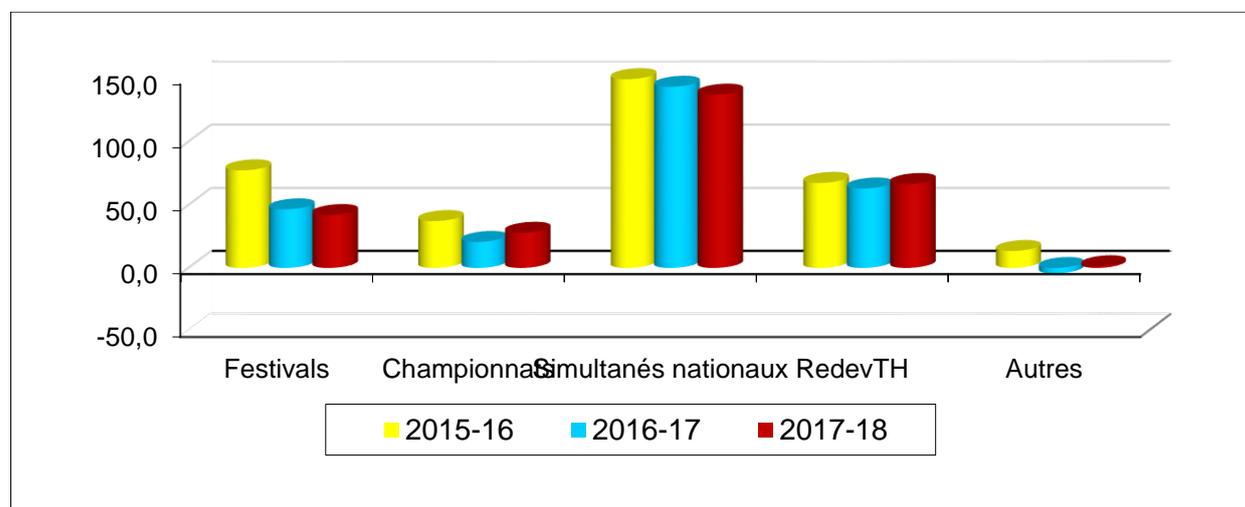
Reprise de Scrabblorama :

- Résultat légèrement en déficit
- Sous-traitant pour les abonnements

Distribution de certains produits du stock aux joueurs, clubs, comités

Chiffres définitifs de la dissolution en attente

II-3) Activité Scrabble



Comparatif 2016 / 2018

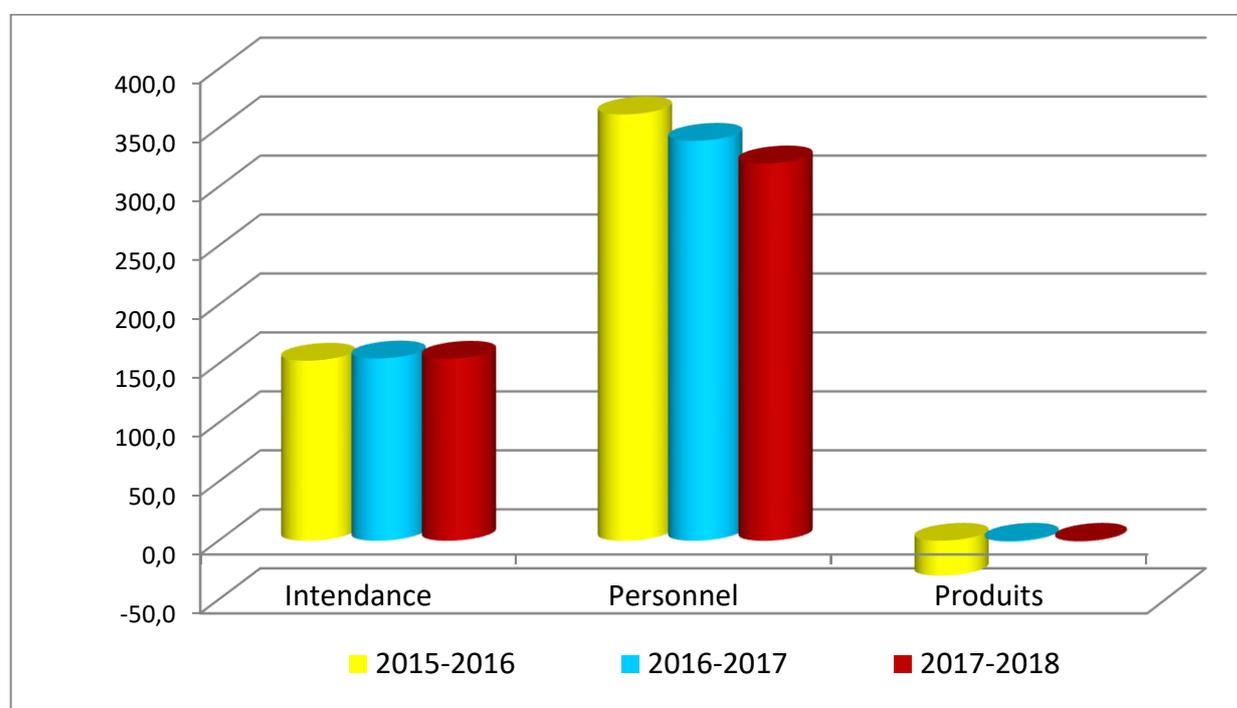
- ▶ Charges : + 17,2 %
- ▶ Produits : + 0,4 %
- ▶ Balance : - 20,2 %

Évolution :

- ▶ Augmentation de la dotation des festivals
- ▶ Effets de la 6^e semaine de simultanés
- ▶ Évènements ponctuels : interclubs européens, finale interclubs

Importante source de recettes fédérales

II-4) Charges de structure



Part dans les charges globales

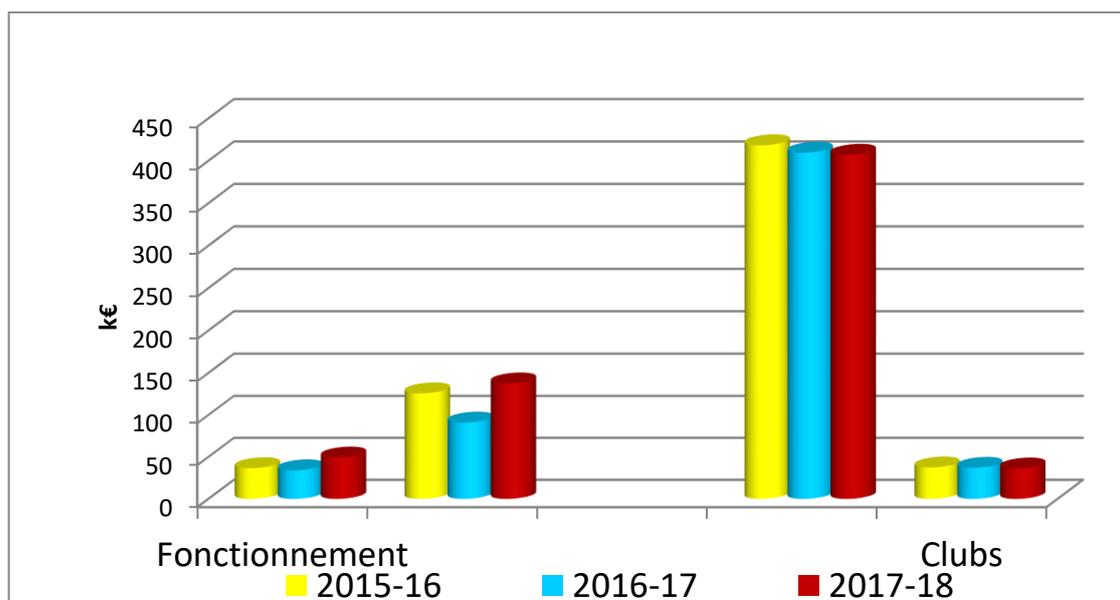
- ▶ Intendance : 12,6 %
- ▶ Personnel : 26,1 %

Évolution :

- ▶ Charges d'intendance stables
- ▶ Charges de personnel de nouveau en baisse
- ▶ Produits non significatifs

Secteur indispensable pour la vie de la fédération

II-5) Vie associative



Comparatif 2017/2018 :

- Fonctionnement : + 44,9 %
- Actions : + 51,3 %
- Produits : - 2,9 %

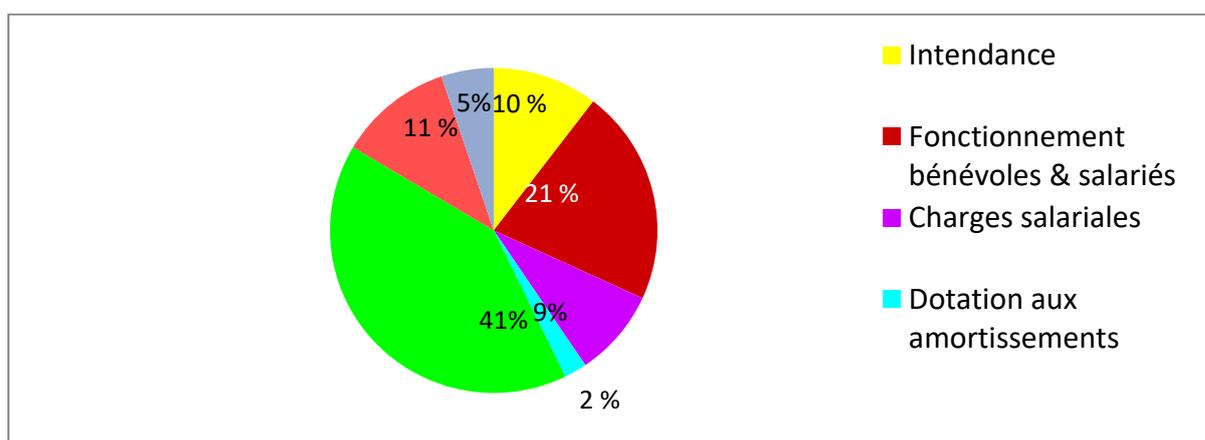
Évolution :

- Fonctionnement assumé par les membres du bureau
- Commissions et directions actives, augmentation des subventions
- Légère baisse des licences

Secteur témoin de l'investissement humain

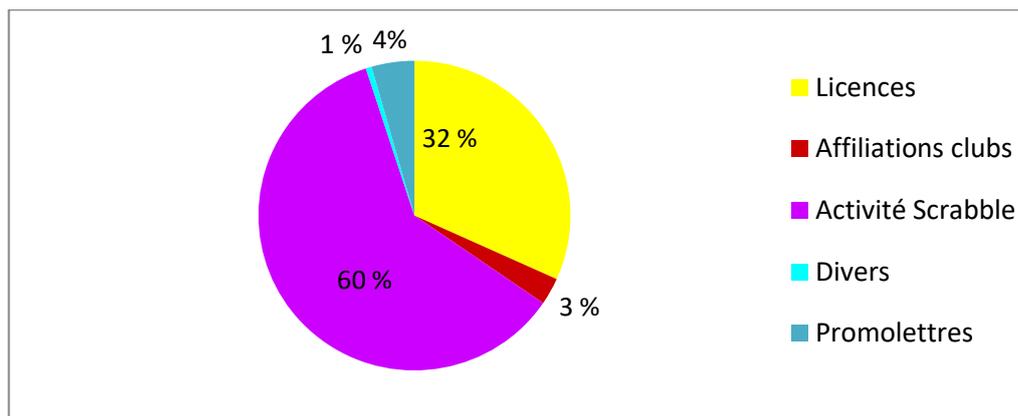
II-6) Bilan 2017-2018

Charges



Part du scrabble : 78 %

Produits



Licence à 40€ : 30€ fédé / 10€ comité

Résultat excédentaire de 57,2 k€

QUESTIONS RELATIVES AU RAPPORT FINANCIER

Anne Albini : Pouvez-vous m'éclairer sur l'activité de la DNDS, comment expliquer l'augmentation importante de ce poste ?

S. Guillemard : Les dépenses de retransmission sont maintenant affectées sur ce poste, le webinaire, les interclubs européens et le salaire de Samson.

Anne Albini : Comment expliquez-vous l'augmentation des charges du Festival d'Aix les Bains, alors qu'une partie de l'arbitrage est assurée par les jeunes et les espoirs et que les joueurs-arbitres coûtent, soi-disant, moins chers que les arbitres ?

S. Guillemard : L'arbitrage a augmenté de 7 000€, je n'ai pas encore analysé toutes les raisons de cette évolution, mais l'an dernier nous avons dû gérer un écart important entre les prévisions du nombre d'arbitres et la réalité du terrain avec les désistements des joueurs. D'autre part il y a eu 1 600€ de plus distribués en dotations.

Anne Albini : Comment expliquer l'augmentation importante du déficit de la finale des IC, alors qu'il y avait une équipe de moins que la saison précédente ?

S. Guillemard : Le coût de la salle est assez élevé et les plateaux repas sont plus chers que ceux de l'an dernier.

Anne Albini : Lorsque des organisateurs se proposent pour une finale, il serait bon d'exiger un budget prévisionnel afin de garantir un minimum l'équilibre et de ne pas se retrouver dans une situation critique.

S. Guillemard : C'est souhaitable, nous le demandons. Certains comités le font, mais pas tous.

Anne Albini : Les IC clubs européens coûtent très chers à notre fédération, pour très peu de joueurs...

S. Guillemard : La location de la salle explique en partie la dotation à ce poste. Et nous devons fournir le gîte et le couvert aux arbitres. Cette charge revient à la fédération française un an sur deux.

P. Astresses : Pourquoi une augmentation des charges pour la finale du concours scolaire ?

S. Guillemard : C'est une nouvelle répartition comptable des charges.

R. Springer : Le cabinet comptable n'a pas répondu en temps et en heure à ses obligations. Ne serait-il pas temps d'en changer ?

S. Guillemard : La question se pose, mais attendons d'abord leur réponse.

Simon Gruchot : Scrabblorama est déficitaire, avons-nous perdu des abonnements ?

S. Guillemard : Auparavant les comptes de Scrabblorama étaient équilibrés. Nous payons maintenant une société pour gérer les abonnements, mais nous n'avons plus les charges salariales, qui avant n'étaient pas prises en compte dans le bilan de Scrabblorama.

S. Gruchot : Avons-nous perdu des abonnés ?

S. Guillemard : L'érosion des abonnements que nous constatons depuis plusieurs années, n'est pas plus important cette année.

Serge Delhom : Peut-on connaître le nombre d'abonnés à Scrabblorama ?

MOP : Il y a environ 2 000 abonnés à Scrabblorama.

(?) : Promolettres proposait un certain nombre de produits dérivés du scrabble, qu'en est-il maintenant ?

MOP : Seul, « Mes Mots en Poche » est vendu pour nous par les établissements Cléron. Nous distribuons encore gratuitement quelques jeux aux scolaires, nous n'avons plus d'activité commerciale à part Scrabblorama et quelques Duplitop 7.

Anne Albini : Légalement, dans le cadre d'une association loi 1901, on ne peut pas donner un quitus sur la présentation d'un bilan provisoire. Je demande le report de ce vote.

S. Guillemard : Souhaitez-vous vous prononcer sur le budget bien qu'il soit provisoire ?

Êtes-vous d'accord pour voter sur un budget provisoire ?

Contre : 14

Abstentions : 26

Pour : 63

Nous allons procéder au vote du rapport financier

VOTE DU RAPPORT FINANCIER

Contre : 13

Abstentions : 29

Pour : 61

**Malgré une faible majorité nous décidons de surseoir à ce vote.
Il vous sera proposé un nouveau vote avec les chiffres définitifs**

III - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Proposition de modification des statuts

Projet de résolution — Article 2

Suite à la transmission universelle de patrimoine de l'EURL PROMOLEITRES et la réintégration de ses activités au sein de la présente association, au 23 janvier 2018, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 2 des statuts relatifs à l'objet social de l'association.

L'article 2 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2 - Objet

La Fédération a pour objet de :

- Favoriser le développement et la pratique du jeu de Scrabble sous toutes ses formes et en tout lieu, en tant que sport de l'esprit, loisir et activité éducative ;
 - Contribuer à ce développement par l'édition et la diffusion de publications ayant pour objet les jeux de lettres, la vente de jeux et autres produits dérivés, l'organisation de compétitions, de stages et autres manifestations ;
- Plus généralement, développer tous moyens d'actions aux fins de réaliser l'objet statutaire tel que défini ci-dessus.

VOTE DE L'ARTICLE 2

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 102

Le projet de résolution de l'article 2 est adoptée à l'unanimité

Projet de résolution — Article 2-1

En conséquence de la précédente résolution, il est proposé d'insérer aux statuts de l'association un article 2-1 relatif aux moyens d'actions de l'association :

« Article 2-1 - Moyens d'actions

Les moyens d'actions de l'association sont :

- Le recours au bénévolat ;
- Le recours à tous moyens de diffusion et de communication, et notamment la gestion d'un site internet ;
- Le recours à toutes actions de formation et d'information, en s'appuyant notamment sur les services d'information et de formation de ses membres ; - L'initiation et le développement de tous partenariats ;
- L'organisation de réunions, conférences et séminaires ;
- La défense en justice de l'objet social et des intérêts matériels et moraux de la Fédération et le soutien à ses membres ».

VOTE DE L'ARTICLE 2-1

Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 103

Le projet de résolution de l'article 2.1 est adopté à l'unanimité

Projet de résolution — Article 7

En conséquence des précédentes résolutions, il est proposé de modifier l'article 7 des statuts de l'association relatif aux ressources de cette dernière, comme suit :

« Article 7 - Ressources

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations,
- des rétributions des services rendus ou des prestations fournies par l'association,
- du produit des manifestations qu'elle organise,
- de dons manuels,
- des opérations de mécénat,
- de subventions,
- et plus largement de toutes autres ressources autorisées par la loi.»

VOTE DE L'ARTICLE 7

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 103
Le projet de résolution de l'article 7 est adopté à l'unanimité

Projet de résolution — Article 8

Afin de renforcer le fonctionnement démocratique de la Fédération, notamment dans le cadre de l'élection du Bureau Directeur, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 8 des statuts, relatif au Bureau Directeur de l'Association afin d'élargir le corps électoral à l'ensemble des membres de la Fédération.

L'article 8 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 8 — Bureau Directeur

L'association est dirigée par un Bureau Directeur.

Ce Bureau Directeur, composé de 8 membres, est élu pour quatre ans par scrutin de liste sans panachage, le candidat à la présidence de la Fédération étant porté en tête de liste et le candidat à la première vice-présidence en deuxième position. Le président ne peut effectuer plus de deux mandats consécutifs à cette fonction.

Le corps électoral est constitué de l'ensemble des membres licenciés de la Fédération, à jour de leur cotisation au jour du vote.

Les modalités de l'élection sont définies au règlement intérieur.

Après leur élection, les membres du bureau se répartissent les fonctions, et notamment celles de second vice-président, de trésorier et de secrétaire. En cours de mandat, ces fonctions peuvent être réattribuées par décision du Bureau Directeur.

QUESTIONS RELATIVES A L'ARTICLE 8

J.-M. Delcourt : Je ne vois pas l'intérêt d'abroger un article que nous avons voté il y a deux ans. Les licenciés font confiance à leurs présidents de clubs et de comités, la plupart ne connaissent pas, ou mal, les inscrits.

S. Guillemard : Pour nous, il est important de rendre à tous l'accès au suffrage. Le mode de scrutin est à définir afin d'en limiter les coûts.

(?) : Y a-t-il une limite d'âge pour les votes, un poussin peut-il voter ?

MOP : Non, cela est écrit dans les statuts, un poussin ne peut pas voter, mais il a un droit de vote et c'est son représentant légal qui l'exerce.

H. Bohbot : Nous n'avons pas eu la possibilité de poser cette question à nos adhérents et présidents de clubs pour répondre à cette demande de modification, c'est regrettable. Pour ma part, je suis assez favorable à cette proposition.

A. Gruchot : Je déplore également le manque de temps pour consulter nos licenciés.

VOTE DE L'ARTICLE 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 103

Le projet de résolution de l'article 8 est adoptée à l'unanimité

Reprise de l'assemblée générale

IV) Perspectives 2018-2019

► Déjà réalisés

- 2^e Webinaire le 13 septembre
- Agenda 2018-2019 numérique avec possibilité d'imprimer
- Sécurisation des résultats des joueurs retransmis pendant les festivals

► En cours

- Calendrier fédéral pour les deux années à venir
- Application Vocabc
- Duplitop 8

► À réaliser

- Coupe de France de topping en vue de faire un championnat de France
- Création clubs virtuels
- Groupe de travail pour uniformiser la remise des trophées de toutes nos compétitions
- Révision des statuts et du règlement intérieur afin de les clarifier
- Travail sur le règlement intérieur pour définir les modalités de la prochaine élection du BD et de la représentation à l'AG
- Réalisation de Vocalist
- Refonte du site internet
- Définition d'une politique de communication

- Réalisation de supports de com : création d'un flyer de présentation de la FFSc, dossier de presse, base de photos, mise à jour des palmarès
- Déménagement du siège

Les Grands évènements à venir

► Les Festivals :

- Cannes : du 19 au 24 février 2019
- Vichy : du 25 mai au 2 juin 2019
- La Rochelle : en cours d'étude
- Aix les Bains : du 26 octobre au 3 novembre 2019

► Les Championnats :

Outre les championnats habituels réalisés pendant les festivals, il faut noter :

- Championnat de France de scrabble classique les 16 et 17 mars 2019
- Championnat de France Jeunes & scolaires à Ressins (Comité Lyonnais) du 12 au 15 avril 2019
- Championnat de France Individuel à Dunkerque les 20 et 21 avril 2019
- Championnat de France de Blitz à Dunkerque le 22 avril 2019

► Les Finales interclubs :

- Classique : les 15 et 16 juin 2019
- Duplicate : à Saint-Avold (Comité Lorraine) les 29 et 30 juin 2019

► Le Championnat du monde 2019 à La Rochelle :

du 19 au 26 juillet

Fin de l'Assemblée Générale à 20h30.

L'assistance est remerciée pour sa présence et sa participation et est invitée à se rendre dans le hall pour partager le verre de l'amitié.

La Présidente
Mare-Odile Panau



Le secrétaire
Alan Cassart

